

Le 05 octobre 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur
8, rue de la mairie
28150 PRASVILLE

Objet : Enquête publique des forages F1 et F2 de Moulin de Pierre

Monsieur,

Dans le cadre du dossier d'autorisation d'exploitation des forages sis à Moulin de Pierre, dont l'enquête publique est en cours, j'aimerais vous faire part des observations ci-dessous.

1/ Présences d'installations industrielles dans le périmètre rapproché

Comme vous le savez la SMBP possède une installation de traitement à proximité du périmètre de protection rapprochée définie en page 62 de la DUP. Les terrains en cours d'extraction se situent de l'autre coté de la RN154, et les matériaux cheminent grâce à un convoyeur à bande qui traverse la partie sud des parcelles ZB5, ZB19 et ZB18. Ces parcelles font en totalité partie du périmètre de protection rapprochée.

Cette activité est régie par l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE du 17/10/2006, et nous souhaitons la poursuivre dans les décennies à venir, ce qui outre les opérations de maintenance classiques, pourra engendrer des modifications des installations dans la zone du convoyeur.

Nous avons bien noté que des tranchées provisoires étaient possibles mais des ouvrages de génie civil pourraient aussi être envisagés. A ce titre pourriez-vous confirmé que ces ouvrages seront compatibles avec les restrictions afférentes au périmètre rapproché.

www.smbp.fr

2/ Activité agricole

Les parcelles ZB18 et ZB19 sont d'anciennes zones d'extraction de la SMBP, réaménagées en terrain à vocation agricole. Ces parcelles actuellement en jachères sont vouées à plus ou moins long terme à un retour à la culture. Dans cet optique, pourriez-vous me confirmer que les restrictions concernant : le drainage agricole, l'épandage de produits phytosanitaires sont bien compatibles avec une activité agricole traditionnelle respectant les règles et usages de la profession.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir nos sincères salutations.

C.LAYE

